

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MAI 2018**

**Délibération**  
n° 2018.05.135

**Election de  
représentants  
supplémentaires de  
GrandAngoulême au  
SyBTB (Syndicat  
d'aménagement des  
rivières du Bandiat,  
de la Tardoire et de la  
Bonnieure)**

**LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2018**

**Secrétaire de séance** : Gilbert CAMPO

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Philippe VERGNAUD, Michel BUISSON à Eric SAVIN, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

**Excusé(s)** :

Catherine BREARD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.05.135**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES DE GRANDANGOULEME AU SYBTB (SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE)**

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI), GrandAngoulême est membre du Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB), par représentation substitution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. GrandAngoulême est actuellement représenté par un titulaire et un suppléant.

Lors du conseil communautaire du 31 janvier 2018, ont été désignés pour représenter GrandAngoulême au SyBTB : Monsieur Xavier BOURON, titulaire et Monsieur James DEFONTAINE, suppléant.

Les modifications des statuts du SyBTB portant notamment sur la répartition du nombre de représentants au conseil syndical, implique pour GrandAngoulême de procéder à l'élection complémentaire de 2 délégués titulaires ainsi que 2 délégués suppléants.

Pour ces désignations, l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, par renvoi, les règles de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 15 mai 2018,

Après appel à candidature :

- Messieurs Thierry HUREAU et Jean-Pierre GUILLOU ont été désignés en qualité de titulaires pour représenter GrandAngoulême au Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB),
- Messieurs Pascal HELION et Gérard MIOT ont été désignés en qualité de suppléants pour représenter GrandAngoulême au SYBTB.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**01 juin 2018**

**Affiché le :**

**01 juin 2018**